
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Samedi 18 décembre 2021, à 14 h

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 14 h à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *MM. Simon Brandt, Nicolas Ramseier* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 13 décembre 2021, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 18 décembre 2021 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h 30 et 22 h 15, lundi 20 décembre 2021 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 21 décembre 2021 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2022 (PR-1470 A/B/C/D)¹.

(Ndlr: le Conseil municipal travaille sur la base du document intitulé «Projet de budget 2022 amendé par le Conseil administratif et la commission des finances – Projet de budget comptes détaillés».)

Suite du deuxième débat

*Département de la culture et de la transition numérique.
Page 38, Service 3106, Service culturel,
politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

Le président. Nous traitons toujours les amendements du Conseil administratif... Nous en sommes à l'amendement 8 qui demande l'augmentation de la subvention de l'Orchestre de chambre de Genève (OCG), d'un montant de 52 000 francs. Madame Louise Trottet...

M^{me} Louise Trottet (Ve). Merci, Monsieur le président. Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères municipales, des finances vertes, ce sont aussi des finances justes. Il s'agit d'expliquer pourquoi le groupe des Verts souhaite tout de même, en période de disette économique, augmenter la subvention d'un organisme en particulier – je veux parler ici de l'OCG.

Cet orchestre, dont nous avons réussi à augmenter la subvention l'année dernière déjà, connaît malgré tout toujours une situation préoccupante de sous-subventionnement. Il connaît aussi un déficit structurel chronique de 52 000 francs exactement, qui ne s'est guère amélioré avec la crise du Covid-19 alors que 30% du budget de cet ensemble est assuré par la vente de prestations.

On peut ajouter un autre chiffre... Les fonds propres, donc les réserves de cet orchestre se montent à 1702 francs exactement. On peut mettre ce chiffre en parallèle avec les réserves d'un autre orchestre bien connu à Genève, qui se montent, elles, à presque 9 millions de francs.

¹ Rapports, 4205.

L'OCG présente un projet culturellement et socialement nécessaire. C'est un orchestre qui a su réinventer l'interprétation de la musique classique en multipliant les collaborations avec certains acteurs tout à fait originaux comme l'Association pour la musique improvisée et Eklekto. Il innove aussi en termes d'accès à la culture avec la création cette année du music pass, qui permet d'ouvrir à tous les publics l'offre musicale d'un vaste panel d'acteurs locaux allant du rock au baroque, le tout pour une somme tout à fait démocratique.

Enfin, l'OCG a un engagement social et caritatif remarquable en collaborant avec beaucoup d'acteurs locaux dont la Fondation Aigues-Vertes, l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants et j'en passe.

Je vous invite donc à approuver chaleureusement cette augmentation de subvention de 52 000 francs qui, si elle ne rétablira pas une égalité en termes de pourcentage de subventionnement avec d'autres institutions de musique classique genevoises et suisses, permettra au moins de combler le déficit structurel de cet orchestre.

M^{me} Paule Mangeat (S). L'OCG, qui en 2022 fêtera ses trente ans sous son nom actuel et ses soixante ans d'existence, est l'orchestre le moins subventionné des orchestres professionnels suisses. Il est en effet subventionné à hauteur de 41% alors que la moyenne suisse est de 63%.

Les Genevois sont très attachés à cet orchestre notamment parce qu'il a su développer des programmes de médiation culturelle au plus proche des besoins des populations pour qui l'accès à la culture peut être rendu difficile par des handicaps, un isolement social, une situation de précarité. A travers son engagement fort pour les enfants malvoyants, les personnes vivant avec une déficience mentale, les personnes âgées des établissements médico-sociaux, les patients des Hôpitaux universitaires de Genève et les personnes particulièrement précarisées, il diffuse joie, émerveillement, réflexion et enthousiasme à travers la ville – nous en avons besoin.

En s'implantant avec son projet Les 6 toits dans la zone industrielle des Charmilles, près d'un quartier où il y a de nombreuses inégalités sociales, ou à travers des initiatives innovantes comme le music pass, il nous prouve qu'ils sont agiles, solidaires, intégrés dans un tissu culturel diversifié, collaboratif et vivant.

La crise sanitaire a malheureusement rendu la situation financière de l'orchestre et de son personnel extrêmement fragile. Le manque de subventionnement les expose particulièrement car leur billetterie, qui représente plus de 30% de leur budget, se révèle évidemment fluctuante en ces temps troubles. Accorder enfin à l'OCG la couverture de son déficit structurel lui permettra d'inscrire l'orchestre

dans l'avenir de Genève, un avenir musical, enthousiaste et solidaire. Le Parti socialiste vous invite donc à voter cet amendement. (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ecoutez, on a déjà fait tellement de compliments sur l'OCG que ce serait difficile d'en rajouter. Moi je voudrais rappeler que les musiciens de l'OCG sont des professionnels qui ont derrière eux une dizaine d'années au minimum de formation. Mettre l'orchestre en péril parce que nous n'accorderions pas cette subvention reviendrait à faire perdre leur emploi à une cinquantaine, si pas plus, de musiciens. Cette responsabilité de les subventionner, de les soutenir, nous devons donc absolument la prendre.

Il sied de préciser qu'aucun orchestre ne fonctionne sans subvention. Dans notre monde occidental tous les orchestres ont besoin d'être subventionnés, même les plus grands. Je me réjouis des propos que je viens d'entendre de la part des partis qui se sont exprimés avant moi. Pour le Mouvement citoyens genevois, je vous recommande de voter cette subvention de 52 000 francs, sans laquelle l'orchestre tomberait en faillite.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Le Parti libéral-radical se réjouit également du soutien que le Conseil administratif a repris à son compte en faveur de cet orchestre. En effet, c'est un orchestre beaucoup plus jeune que l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Comparaison n'est pas raison mais il était temps que nous ayons plus qu'une seule institution, qui avait d'ailleurs le monopole sur toute la vie musicale professionnelle genevoise et quand bien même nous avons évidemment besoin du rayonnement de l'une comme de l'autre.

Il est heureux que la concurrence et la complémentarité puissent jouer. Il faut savoir que l'OCG peut intervenir au Grand Théâtre si l'OSR ne le peut pas. Il peut en outre apporter un complément dans l'offre artistique, telle qu'on l'a décrite tout à l'heure, en alliant les cultures les unes aux autres à travers un pass culturel totalement abordable pour tout un chacun et qui permet aux auditeurs d'un type de musique de voyager dans un autre type de musique. Ne serait-ce que sur le plan artistique, nous pensons que c'est une initiative extrêmement novatrice, jeune, dynamique. Nous devons, entre autres grâce à ce pass, encourager la complémentarité des cultures. C'est donc avec vraiment beaucoup de joie que nous voterons cette augmentation de subvention. (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je pourrai être bref car je rejoins bien sûr, au nom du Conseil administratif, les intervenantes et intervenants qui viennent de prendre la parole.

J'aimerais insister sur le fait que l'OCG a trouvé une vraie complémentarité ces dernières années avec l'OSR et d'autres ensembles, ce qui crée à la fois une saine émulation et une contribution importante à la diversité culturelle de l'offre à Genève, si on se place, outre la qualité artistique qui est indéniable, sur le plan de la très grande créativité, du très grand engagement de l'OCG pour des enjeux liés à la participation culturelle des publics en général.

On peut déjà penser fondamentalement à leur active promotion des femmes dans le domaine classique. On sait en effet que dans le domaine de la musique classique, plus on monte dans la hiérarchie plus c'est très masculin. On peut penser aussi aux publics migratoires, aux publics empêchés, etc. Même s'il y a quelques années encore – je le reconnais – on se demandait si, quelle que soit sa qualité, l'OCG avait encore sa place à Genève, aujourd'hui c'est le cas et, par ce montant de 52 000 francs, vous contribuerez réellement à le stabiliser. Donc je remercie le Conseil municipal d'accepter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 8 est accepté à l'unanimité (72 oui).

Département de la sécurité et des sports.

*Page 18, Service 4009, Service logistique et manifestations,
politique publique 02, Services généraux,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Le président. Nous en sommes à l'amendement 9 qui demande l'augmentation de la ligne de 400 000 francs en vue de l'extension du projet pilote d'internationalisation du nettoyage des toilettes publiques, soit une augmentation de 4,58 postes de travail. Je donne la parole à M^{me} Joëlle Bertossa.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Merci, Monsieur le président. Le 29 juin dernier, le Conseil municipal votait un crédit de 1,3 million de francs pour l'internationalisation du nettoyage des toilettes publiques de la Ville de Genève et un projet pilote pour les nettoyeuses des immeubles administratifs situés en Vieille-Ville. A cette occasion, le magistrat en charge des finances, M. Alfonso Gomez, déclarait que la grève d'Onet avait provoqué une prise de conscience et que l'externalisation équivalait à un «désengagement de l'Etat». Il ajoutait: «Je ne vois pas pourquoi les basses tâches doivent être externalisées sous prétexte qu'elles nous coûtent trop cher.»

A la suite de ce vote, une décision du Conseil d'Etat transformait formellement ce projet de délibération PRD-264 en résolution, et le Conseil administratif

intégrait uniquement dans son projet de budget 2022 le projet pilote pour les nettoyeuses en Vieille-Ville. (*Ndlr: formellement, cette résolution comme nouvel objet n'existe pas, car, si le Conseil d'Etat a bien validé l'article 1 de la délibération, il n'a toutefois pas validé son article 2, ses modalités ne relevant pas de la compétence du Conseil municipal.*) Pour le Parti socialiste, cette décision était inacceptable. Elle niait le vote majoritaire en séance plénière et minimisait le combat de longue haleine des syndicats et des travailleurs.

Sans revenir en détail sur les raisons de ce projet d'internalisation – nous en avons déjà beaucoup débattu – j'aimerais tout de même rappeler les éléments suivants: quinze ans de lutte, des grèves à répétition pour dénoncer la sous-enchère salariale, le matériel défectueux, les cotisations LPP impayées, une surfacturation en défaveur de la Ville, j'en passe et des meilleurs. Oui, le secteur privé a failli, et oui l'Etat se doit d'intervenir et de prendre ses responsabilités vis-à-vis des travailleurs et travailleuses qui sont directement liés aux bâtiments dont il a la charge.

La droite qui s'est montrée tout à coup si proche des travailleurs s'est mise à redouter que les employés actuels ne soient pas tous engagés par la Ville de Genève. Les employés eux-mêmes continuent cependant de réclamer, par la voix des syndicats, l'internalisation du nettoyage. Les auditions en commission des finances ont prouvé en outre que les entreprises privées qui aujourd'hui gèrent ce nettoyage n'auraient aucune peine à survivre à cette perte qui représente moins de 5% de leur marché. Rappelons que d'autres communes genevoises comme Vernier, Russin ou Genthod, Bellevue ont franchi le pas avec succès.

Le Parti socialiste est heureux que le Conseil administratif ait finalement intégré, après bien des tergiversations, une nouvelle enveloppe de 400 000 francs permettant l'engagement du personnel pour le nettoyage des WC publics, répondant ainsi au vote effectué en juin, ici même.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Pour Ensemble à gauche, il est temps aujourd'hui d'internaliser le nettoyage. La Ville a commencé à l'externaliser dans les années 2000. Nous en étions, au mois de juin, à 73 postes avec pas moins de 23 contrats avec des entreprises différentes.

Une voix. Et alors?

M^{me} Brigitte Studer. De nombreux objets ont été déposés, discutés et votés au Conseil municipal. Ce mois de septembre, un premier pas était franchi avec le vote du crédit de 1,3 million de francs pour internaliser douze personnes qui

travaillent pour le nettoyage des bureaux et des WC publics. Le Canton a transformé ce projet de délibération, qui a une forme contraignante, en une simple résolution qui n'en a pas. Il reste qu'une majorité de ce Conseil s'était prononcée en faveur de ce crédit. Nous avons aujourd'hui la possibilité de le concrétiser, au moins dans une première étape.

Ce sont les nettoyeurs des WC publics engagés par Onet qui, en se mettant en grève, ont permis de mettre sur la place publique la précarité et la détérioration de leurs conditions de travail. Avec la sous-traitance à des entreprises privées, un marché public peu rentable, la seule possibilité pour les entreprises est de faire pression sur les salaires, les conditions de travail, les horaires, la flexibilité et la prévoyance. Ce sont des problèmes structurels qui ne s'améliorent pas en changeant d'entreprise.

Notre constat reste le même: cette externalisation s'est faite sur le dos des travailleuses et des travailleurs alors qu'elles et ils travaillent pour la collectivité publique, pour la Ville. L'introduction du salaire minimum a certes amélioré leur revenu – tant mieux – mais les conditions de travail sont toujours aussi précaires, selon les témoignages actuels. Aujourd'hui, faisons ce pas, créons des conditions de travail dignes.

Concrètement, il est possible de créer ces postes à la fin d'un contrat. Cela implique de définir les cahiers des charges, de faire les engagements, et c'est la raison pour laquelle il est prévu de commencer cette internalisation à la moitié de l'année, enfin dès que ce sera possible. Nous remercions le Conseil administratif d'avoir fait cette proposition comme nous le souhaitions et nous vous remercions de la voter. (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (PLR). Je l'ai écrit dans mon rapport de minorité, internaliser les postes de nettoyeurs ne crée plus d'emplois. Ça fait juste que certaines personnes qui travaillent pour le secteur privé sont licenciées et que d'autres sont engagées dans le secteur public. Les conditions d'engagement des employés ne sont pas les mêmes pour la fonction publique municipale et le secteur privé. Peut-être que ceux qui travaillent actuellement pour Onet ou qui nettoient les toilettes publiques pensent que, parce que nous internaliserions ces postes, ils seront engagés par la Ville de Genève. Mais absolument pas! M^{me} Salerno s'y opposait fermement à l'époque. Elle le disait elle-même, c'était des personnes que nous mettions au chômage. Donc voter cette internalisation, c'est mettre des personnes au chômage.

Vous parlez des conditions de travail qui se péjorent ou qui s'amélioreraient dans la fonction publique municipale au niveau de l'engagement... Mais ça ne change rien au niveau des toilettes! Ça reste des toilettes, je suis désolée et, sur le

domaine public, c'est encore pire. Je travaille tous les dimanches à Plainpalais... Allez voir l'état des toilettes! Ce n'est pas dû au fait que les travailleurs ne font pas leur travail. Au contraire. C'est dû au fait que nous avons une population qui ne respecte pas les toilettes publiques et qui les utilise à d'autres fins. Elles sont dans des états déplorables. C'est aussi du fait de l'usure, c'est une évidence parce qu'elles sont très utilisées. Cela étant, il est faux de croire que nous allons améliorer les conditions de travail des travailleurs.

Ce que vous êtes en train de proposer est un emplâtre sur une jambe de bois. Ce n'est pas vrai, ce sont des histoires, des bobards. Vous essayez de faire croire quelque chose qui est complètement faux. Quoi qu'il en soit, le Parti libéral-radical s'est opposé à ce projet, il s'y opposera encore.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts sont également favorables à cet amendement, car il est pour nous important que les postes soient bien rémunérés avec des conditions de travail décentes pour des personnes qui travaillent dans des situations difficiles.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qu'ont dit mes préopinants, mais je mettrai en avant le fait que nous soutenons surtout, dans ce domaine du nettoyage, l'internalisation pour des projets qui favorisent en premier les personnes les plus précaires et qui ont les plus bas salaires, les femmes. Nous invitons donc le Conseil administratif à favoriser pour ce projet en premier lieu les propositions d'engagement de femmes.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est une proposition de bon cœur, que je comprends. Mais ces travailleurs, d'abord ils ont bénéficié – et c'est bien heureux – du salaire minimum. Celui-ci a occasionné de belles augmentations de salaire puisque la convention collective de ce secteur est quand même le résultat d'une négociation entre les organisations syndicales et patronales. Or, si on n'est pas satisfait, il faut renforcer le partenariat social et c'est par cette voie qu'on doit fonctionner, pas en faisant de ces travailleurs des fonctionnaires.

D'ailleurs, on l'a dit, malheureusement ou heureusement ce ne sont pas les travailleurs de ces entreprises qui seront engagés par la Ville. Je le confirme. Finalement, ces personnes-là risquent de se retrouver au chômage et on n'aura pas réglé le problème de fond. Je ne comprends pas cette façon de voir. Vous croyez que, parce qu'on internalise, les employés des entreprises qui travaillent pour la Ville iront du coup travailler pour la Ville de Genève! Mais vous rêvez! Vous êtes sur la planète Mars! Ce n'est pas comme ça que ça va se passer. C'est extrêmement regrettable de penser qu'on va régler le problème des conditions de travail

de cette manière-là. La seule manière de le régler, c'est de renforcer le partenariat social. Dans la mesure où, paraît-il, vous avez l'écoute des travailleurs, ce dont je doute absolument, eh bien, faites passer ce message de lutte.

Par ailleurs, il faut bien se rendre compte qu'un certain nombre de ces emplois sont à temps partiel... Ce sont des gens qui viennent faire des heures en plus et qui ont un autre travail. Vous décrêtez que ces emplois sont des emplois municipaux, mais ces personnes ne pourront même pas assumer ce travail car elles assument, pour certaines, un autre travail en journée avant de venir faire, soit le soir soit le matin tôt, un travail supplémentaire pour arrondir leurs fins de mois peut-être difficiles, j'en conviens. Mais ce n'est pas comme ça qu'on règle le problème.

Et puis alors, si la Ville de Genève doit engager de nouvelles personnes, j'espère au moins qu'elle appliquera la directive de préférence cantonale qu'elle a signée et qui est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018. J'espère qu'elle engagera des travailleurs suisses ou locaux, mais j'ai malheureusement les plus grands doutes à cet égard.

Nous ne pouvons pas soutenir cette proposition parce qu'elle n'est vraiment pas réaliste. On jette de l'argent par la fenêtre. Je rappellerai d'ailleurs une chose à l'Alternative et au Parti socialiste... Qui a externalisé tous ces travailleurs en l'an 2000? C'est M^{me} Sandrine Salerno, membre du Parti socialiste!

M. Pascal Holenweg (S). Nous nous sommes faits dans ce débat et par toutes les propositions qui vous ont déjà été soumises la courroie de transmission d'un combat mené par les travailleurs eux-mêmes – pour les toilettes publiques, ce n'était que des hommes... – et par leurs syndicats.

Nous leur faisons confiance. Nous leur faisons en tout cas beaucoup plus confiance qu'au Parti libéral-radical pour décrire leurs conditions de travail et exprimer leurs revendications. Ce sont d'abord eux en effet qui réclament l'internalisation du service qu'ils rendent. Ce n'est pas nous qui avons amené cette revendication, pour des raisons sombrement idéologiques, dans les débats du Conseil municipal, ce sont les travailleurs eux-mêmes et leurs syndicats. Nous nous en sommes fait la courroie de transmission. Nous avons inversé le système léniniste où seul le syndicat était la courroie de transmission du parti. Là, ce sont nos partis qui se sont faits la courroie de transmission des syndicats et des travailleurs.

On en est à un quatrième débat sur l'internalisation du nettoyage des toilettes publiques. Nous sommes prêts à en avoir un cinquième, un sixième ou autant qu'il en faudra pour arriver à nos fins, faire employer par la Ville de Genève ceux qui travaillent pour la Ville. En acceptant, il y a quelques mois, le

projet de délibération PRD-264, et peu importe qu'il ait été requalifié en résolution puisque nous pouvons traduire aujourd'hui cette résolution en une décision budgétaire du Conseil municipal, le Conseil municipal a apporté son soutien à la pétition P-398 dont le titre résume la demande: «Celles et ceux qui nettoient pour la Ville doivent être employés par la Ville».

Un vrai processus d'internalisation du nettoyage des locaux de la Ville de Genève et d'intégration des nettoyeuses et des nettoyeurs dans la fonction municipale peut être engagé. Comme cela est proposé à ce Conseil aujourd'hui, ce processus se poursuivra par étapes en fonction des disponibilités financières de la commune et des échéances des contrats passés avec des entreprises privées de nettoyage. On reste dans une internalisation partielle, dans un processus progressif, secteur après secteur, contrat après contrat et seulement dans le nettoyage, mais nous donnons ainsi un début de réalité à la vieille revendication d'intégrer ou de réintégrer dans la fonction publique municipale des femmes et des hommes qui travaillent déjà pour la Ville de Genève mais sans que la Ville les emploie. J'ouvre une parenthèse... Il est évident que le principe de la préférence cantonale sera respecté si des travailleurs et travailleuses sont recherchés. Je ne doute pas qu'une masse de Suisses diplômés de plus de cinquante ans se précipiteront pour nettoyer les toilettes publiques... (*Rire.*)

C'est déjà une vieille revendication, un vieux débat que celles et ceux qui travaillent pour la Ville de Genève et sa population soient employés par la Ville de Genève, et parce que les syndicats et les travailleurs en font une question de principe, nous en faisons effectivement une question de principe. C'est une question de justice et c'est une question de cohérence politique aussi élémentaires l'une que l'autre. C'est donc un acte politique. Ça tombe bien, nous sommes une instance politique, et la droite de ce Conseil le sait bien puisqu'elle s'y oppose pour des raisons aussi politiques que celles que nous avançons pour le soutenir. La droite s'oppose à l'internalisation de celles et ceux qui travaillent déjà pour la Ville de Genève, comme elle le fait depuis treize ans, quand Ensemble à gauche a fait cette proposition, depuis cinq ans qu'un socialiste la propose aussi et depuis trois jours que le Conseil administratif propose de commencer à le faire.

C'est un choix politique qui est proposé à ce Conseil municipal. Le choix politique, c'est que la Ville de Genève assume la responsabilité d'employeur de ceux qu'elle utilise sans les employer. Faisons-le puisque nous pouvons le faire aujourd'hui. Nous ne ferons que rendre justice à celles et ceux qui travaillent pour nous, pour la Ville de Genève, pour ses habitants et ses visiteurs. Il y a quelques semaines, les Suisses ont rendu justice aux infirmières et aux infirmiers en admettant qu'il ne suffisait pas de les applaudir sur les balcons et de taper sur des casseroles pour les remercier du travail qu'ils ont fait mais qu'il fallait aussi prendre des décisions politiques pour les soutenir, pour améliorer leur statut et leur rémunération.

La question de la rémunération se pose moins avec le salaire minimum. La question des conditions de travail et la question du statut se posent comme pour les travailleurs de la santé il y a quelques semaines. Ce que nous vous demandons, c'est non seulement de remercier mais aussi de considérer que celles et ceux qui nettoient les toilettes publiques de la ville pour la Ville, pour ses habitants et pour ses visiteurs, puisque c'est de cela qu'il s'agit dans cet amendement proposé par le Conseil administratif, méritent d'être employés par la Ville de Genève, aux conditions qui sont celles de la fonction publique municipale.

M. Vincent Schaller (UDC). On a déjà eu de longues discussions sur cette question de l'internalisation des travailleurs. Le constat pour l'Union démocratique du centre reste le même: les personnes actives dans les entreprises de nettoyage sont victimes des accords de libre circulation des travailleurs. (*Exclamations.*) Il y a une concurrence pour occuper ces postes qui se situe au niveau européen et c'est pour cette raison que les syndicats des travailleurs du secteur ont évidemment une peine énorme à améliorer les conventions collectives. Les travailleurs ne sont pas dans une position de force, on le comprend aisément. Il va donc de soi que la Ville de Genève n'est pas en mesure d'engager toutes les personnes habitant en ville de Genève qui, de près ou de loin, seraient prétéritées par les accords de libre circulation des travailleurs. C'est une voie sans issue.

Maintenant, je souhaite défendre le conseiller administratif... J'ai lu dans un récent article du *Courrier* qu'il n'était pas enthousiaste à réengager des nettoyeurs et nettoyeuses: «Alfonso Gomez, conseiller administratif chargé des finances, a défendu – contre l'avis de la majorité du collège qui voulait en faire encore moins – un projet d'internalisation light. J'espère donc que, d'ici à la fin de la journée, le Conseil administratif arrivera à convaincre les membres de la gauche de ce Conseil municipal.

Il y a une autre raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter cet amendement comme cela, et l'Union démocratique du centre reviendra d'ailleurs en troisième débat vous proposer un amendement. Si on met 400 000 francs pour l'internalisation de postes de nettoyage supplémentaires, il va de soi qu'ils doivent être compensés sur les lignes 31 puisque ce serait 400 000 francs de dépensés en mandats pour des entreprises de nettoyage. Il n'est pas acceptable qu'on augmente comme ça le budget du nettoyage de 400 000 francs.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). On se trouve de nouveau face à une attitude dogmatique puisque la gauche pense que, si on est employé de la Ville de Genève, on sera nécessairement mieux traité, mieux payé et que c'est fantastique. Or, avec l'augmentation exponentielle des postes hiérarchiques et des cadres, on peut

s'imaginer que plus on a de chefs au-dessus de nous, plus la vie devient insupportable dans les services étatiques. Ce n'est en tout cas pas en internalisant le nettoyage des WC qu'on va améliorer le statut de ces personnes.

Il est tout de même étrange de voir qu'on est si enfermés dans ses postures politiques qu'on n'est même pas capables, lorsqu'on a des auditions ou qu'on travaille des sujets en commission, d'entendre les arguments qui nous sont donnés... Or, on sait d'une part qu'avec le salaire minimum de 23,14 francs de l'heure il n'y aura pas de différence salariale. On peut d'autre part même faire l'hypothèse que les employés qui travaillent dans des entreprises privées seront mieux payés que les employés qui seraient engagés comme fonctionnaires de la Ville de Genève, puisque nous avons vu, quand nous avons auditionné Onet, que le salaire des employés qui sont là depuis dix ans progressait. On va me dire qu'en Ville de Genève aussi puisqu'on a les annuités... Oui, c'est vrai. Sauf que, dans les entreprises privées, on a toujours un treizième salaire, ce qui n'est pas le cas en Ville. (*Remarques.*)

On vient nous dire ensuite que, si on internalise ces nettoyeurs, ils auront des horaires nettement meilleurs... Ce qui était jusqu'ici un problème ou en tout cas une revendication ou une plainte, c'est qu'avec ces horaires entrecoupés en effet on vient tôt le matin et on revient l'après-midi. Or, on s'est rendu compte en auditionnant les entreprises que ce n'est pas lié au fait que les patrons sont mauvais et qu'ils veulent exploiter leurs employés. C'est lié au fait que dans beaucoup d'endroits il n'est pas question que des nettoyeurs viennent dans la journée. Prenons une crèche, prenons une école, prenons d'autres endroits où les employés travaillent... Il faut faire le nettoyage quand il n'y a plus d'employés, quand il n'y a plus d'enfants. Par définition, cela implique que les nettoyages se fassent le soir ou en début de soirée.

On a vu aussi que pour beaucoup de personnes qui travaillent dans ces entreprises privées, ce sont des jobs d'appoint. Elles ne font que quelques heures. Or, ces personnes-là, on l'a dit et redit – on a eu des auditions –, ne retrouveront pas un emploi en Ville de Genève. Donc, pour sauver des travailleurs, vous êtes prêts à en mettre d'autres au chômage. Il faudrait quand même être un peu logique. Je pense qu'il faut voter sur le siège pour que les personnes qui seront mises au chômage par vos positions idéologiques sachent qui défend réellement les travailleurs. D'autant que ce ne sont pas toujours des personnes qui possèdent les conditions pour pouvoir postuler à des postes ouverts en Ville de Genève. Vous êtes donc prêts pour des questions idéologiques à mettre des personnes au chômage et, M^{me} Richard l'a dit dans son rapport de minorité, vous êtes prêts aussi à mettre des entreprises en faillite.

Vous voulez quoi? Qu'est-ce que vous voulez améliorer juste par posture idéologique, alors que l'on se rend compte que ça ne va pas aboutir à une amélioration du statut? Je vous rappelle que c'est tout de même M^{me} Salerno qui avait externalisé en 2007 les nettoyeurs en Ville de Genève. A l'époque, elle avait

voulu imposer aux entreprises privées un salaire horaire de 25 francs l'heure et le Tribunal fédéral avait débouté sa demande.

Je pense donc que si vous voulez vraiment aider les travailleurs, ceux qui ont actuellement un travail, ce serait bien de ne pas voter cette demande d'internationalisation qui coûte tout de même un prix considérable de 400 000 francs qui aura des effets sur l'économie puisque cette dépense de 400 000 francs reviendra année après année. Pour qu'on puisse savoir qui défend réellement les travailleurs, le Parti libéral-radical demandera le vote nominal sur cet objet.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Débat idéologique il y a. Le Parti démocrate-chrétien souhaiterait juste attirer votre attention sur ceci: si on met de côté l'aspect idéologique, cher à la gauche, on le comprend bien, en lien avec la lutte politique pour les travailleurs, on a envie de dire qu'il y a aussi la lutte politique pour les entreprises – je vais y revenir. Mais mettons déjà à plat la question idéologique... Je pose la question parce que ce que demandait M. Holenweg peut être une question intéressante. Faut-il engager les gens parce qu'en travaillant pour nous, ça peut être une source d'économie? Dans la mesure où, quand on passe par une entreprise, celle-ci va gagner elle-même sa vie sur le dos, dirait la gauche, des travailleurs puisqu'elle fait évidemment du bénéfice sur les travailleurs qu'elle utilise.

Cela dit, il faut bien se rendre compte que l'entreprise est aussi garante de la spécificité d'une branche, d'une profession qui est spécialisée dans un domaine. C'est pourquoi, si on veut internaliser, on devra aussi mettre en place un système de formation pour les différents nettoyages que nous avons en Ville, et de la surveillance aussi; or, c'est tout un système dont la Ville de Genève a délégué totalement les compétences – mais vraiment totalement – par choix pratique.

Lors de son audition, l'association faîtière des entreprises de nettoyage nous passait un message: nous ne sommes pas tous des exploiters, nous sommes des entreprises familiales, nous essayons de faire vivre un climat qui soit le meilleur possible pour tous les gens qui viennent travailler chez nous. Nous avons des repas de Noël, nos employés lient des liens entre eux... Alors bien sûr que nous gagnons notre vie aussi par rapport à ça, mais nous sommes garants du fait que l'ambiance de travail soit la meilleure possible. Nous respectons la convention collective de travail (CCT), et c'est la raison pour laquelle nous aimerions être reconnus comme étant des professionnels, pas des exploiters.

Alors certes, il y a des dérapages... Les syndicats nous ont signalé qu'ils avaient du mal à travailler dans le secteur du nettoyage. C'est un secteur qui est peut-être plus difficile pour les syndicats. Mais en dehors de ça, et je termine par là, Monsieur le président, je n'aimerais pas non plus que l'on fasse un procès d'intention à toutes ces entreprises du nettoyage qui existent à Genève et qui

proposent des services de qualité. Elles représentent aussi l'économie genevoise, elles paient des impôts. Nous pouvons nous aussi avoir un intérêt à leur donner du travail. On disait, vous vous souvenez, que la presse était en difficulté – je pense aux médias qui sont autour de nous. On disait qu'il fallait soutenir les médias en proposant de la publicité dans leurs journaux. Moi, je lance aussi ce message: soutenons les entreprises locales qui proposent des services spécialisés tels que le nettoyage. (*Applaudissements.*)

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Pascal Holenweg, vous avez demandé la parole?

M. Pascal Holenweg (S). Oui, je serai très bref... M. von Arx m'a gentiment posé deux questions. La première chose que je voulais dire, c'est qu'on parle ici de l'internalisation du nettoyage des toilettes publiques et rien que de cette internalisation-là. On n'internalise pas la totalité du nettoyage. La proposition du Conseil administratif consiste à internaliser un nombre très réduit de postes pendant six mois et il y aura une évaluation au terme de cette première étape. On ne parle pas de l'internalisation de tout un secteur.

Deuxièmement, M. von Arx nous parle d'entreprises familiales... Le nettoyage des toilettes publiques à Genève a été affirmé à Onet qui n'est pas une entreprise locale, qui n'est pas une entreprise familiale mais une multinationale.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Il y a des projets, des débats plus clivants que d'autres... Autant il y a eu une belle unanimité précédemment, autant ici on sent un clivage politique, idéologique – appelez-le comme vous voulez – beaucoup plus important.

La position du Conseil administratif, c'était évidemment de répondre à la volonté exprimée par le Conseil municipal lors du vote du projet de délibération PRD-264. Il y a répondu dans sa majorité et il l'a fait en lançant ce projet pilote, comme nous avons lancé le projet pilote sur les nettoyeuses qui a été présenté lors des débats budgétaires au mois de septembre au Conseil municipal puis accepté par la commission des finances.

L'objectif, c'est d'avoir une réflexion sur le sujet, une approche. C'est souhaitable. Quelle est l'approche possible, quelles en sont les incidences? De nombreux paramètres entrent évidemment en ligne de compte – des paramètres logistiques. Nous devons les étudier. J'ai eu l'occasion de le dire, ce n'est pas si simple. C'est en cela que le Conseil administratif a accepté ce premier projet pilote. Ma collègue Marie Barbey-Chappuis expliquera d'ailleurs que ce n'est pas si simple.

C'est un projet pilote dans une branche où le Conseil administratif est conscient qu'il y a des choses à faire. Il y a les deux projets pilotes et, avec l'augmentation du salaire minimum, on sera l'année prochaine à presque 900 000 francs dans ce secteur-là pour l'ensemble du projet. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif, qui dans sa majorité avait accepté cette proposition présentée lors des débats budgétaires de septembre au Conseil municipal, la prend à son compte et vous demande d'accepter cet amendement.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce dossier a toujours fait l'objet d'une divergence entre l'Alternative et l'Entente. Vous ne serez dès lors pas étonnés si je vous indique qu'à titre personnel je suis très sceptique, pour ne pas dire opposée à ce que la Ville de Genève internalise le nettoyage.

D'abord, certains l'ont rappelé, parce que les employés des entreprises privées qui accomplissent aujourd'hui cette tâche pourraient probablement perdre leur emploi puisqu'ils ne répondront vraisemblablement pas aux conditions d'engagement de la Ville de Genève. On pourrait penser que le fait d'internaliser permettra à la Ville de Genève de gagner du temps, voire de l'argent. On étudiera tout cela encore en détail, mais, en réalité, ce sera certainement le contraire puisqu'il faudra engager au minimum une douzaine d'employés, probablement plus si on considère les statuts de la Ville de Genève. Il faudra aussi engager du personnel d'encadrement, il faudra équiper ces collaborateurs, acquérir des véhicules spécialisés, acheter du matériel de nettoyage, trouver des locaux aménagés, trouver des espaces de stockage. Bref... En termes de gain opérationnel et financier, j'ai, à titre personnel, de gros doutes.

Néanmoins, étant donné que c'est le vœu de la majorité du Conseil municipal, eh bien, la majorité du Conseil administratif a accepté d'étudier la faisabilité de ce projet. Je précise que, s'il devait se réaliser, ce ne serait vraisemblablement pas avant 2023, au vu des étapes que je viens de mentionner. Il s'agira aussi de voir selon quelles modalités il s'appliquerait, par exemple à quels départements les nouveaux collaborateurs seraient rattachés. Il y a donc encore beaucoup de points à clarifier. Il ne suffit en effet pas de mettre 400 000 francs en décembre au projet de budget pour que ce projet puisse se réaliser. (*Applaudissements nourris.*)

Le président. Le vote nominal a été demandé par le Parti libéral-radical.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement 9 est accepté par 43 oui contre 31 non. (*Applaudissements.*)

Ont voté oui (43):

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Léonore Baehler (Ve), M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve), M^{me} Anna Barseghian (Ve), M^{me} Joëlle Bertossa (S), M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S), M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG), M. Pierre-Yves Bosshard (S), M^{me} Oriana Brücker (S), M^{me} Maryelle Budry (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Valentin Dujoux (Ve), M. Matthias Erhardt (Ve), M. Timothée Fontolliet (S), M^{me} Monica Granda (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Yves Herren (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Théo Keel (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christiane Leuenberger (S), M^{me} Paule Mangeat (S), M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S), M. Vincent Milliard (Ve), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M. Arnaud Moreillon (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Jacqueline Roiz (Ve), M. Philippe de Rougemont (Ve), M. Denis Ruysschaert (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Christel Saura (S), M^{me} Audrey Schmid (EàG), M^{me} Salma Selle (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Louise Trottet (Ve), M^{me} Elena Ursache (Ve), M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M^{me} Livia Zbinden (EàG), M. Manuel Zwyszig (S).

Ont voté non (31):

M. Sebastian Aeschbach (PLR), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Fabienne Aubry-Conne (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M^{me} Nadine Béné (PLR), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Christo Ivanov (UDC), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M^{me} Alia Meyer (PLR), M. Alain Miserez (PDC), M. Maxime Provini (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Roulet (PLR), M. Vincent Schaller (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Kevin Schmidt (PLR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Christian Steiner (MCG), M. Yves Steiner (PLR), M. Luc Zimmermann (PDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Luc Barthassat (MCG), M. Simon Brandt (PLR), M. Daniel Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Albane Schlechten (S).

Présidence:

M. Amar Madani (MCG), président, n'a pas voté.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 48, Service 5002, Service de la petite enfance,

politique publique 54, Famille et jeunesse,

groupe de comptes 36, Charges de transfert.

Le président. Nous en sommes à l'amendement 10 qui demande l'augmentation de la subvention de 200 000 francs à la ligne «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées» pour le projet pilote de permanence de crèches estivales. Je donne la parole à M^{me} Anne Carron.

M^{me} Anne Carron (PDC). Cet amendement tient très à cœur au Parti démocrate-chrétien. Cette idée de permanence estivale avait été proposée en 2019 par le biais de la motion M-1463 de notre magistrate Marie Barbey-Chappuis, qui était alors conseillère municipale. Cette proposition démocrate-chrétienne a depuis lors fait son chemin à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse qui lui a fait un très bon accueil, et M^{me} Kitsos, magistrate en charge de la petite enfance, s'est également montrée favorable à cette mesure qui répond à de réels besoins des familles.

L'objectif premier de cette proposition vise à renforcer la politique familiale afin de répondre aux besoins actuels des familles. On le sait, les crèches ferment entre trois et quatre semaines d'affilée en été, sur un total annuel de cinq à six semaines. Il n'y a pas d'offre estivale pour les enfants en âge préscolaire, et ces derniers sont trop jeunes pour bénéficier des activités des maisons de quartier et d'autres associations sportives et socioculturelles.

En Suisse, la situation des familles s'est modifiée depuis vingt ans car, dans la majorité des cas, les deux parents sont actifs professionnellement. De nombreux parents bénéficient seulement de quatre semaines de vacances par année et il leur est impossible d'en prendre la totalité pendant la période de fermeture des crèches. Par ailleurs, dans les entreprises, la priorité pour les vacances d'été est souvent donnée aux parents qui ont des enfants en âge scolaire. Enfin, toutes les familles n'ont pas la possibilité de faire garder leurs enfants chez des parents ou des proches.

Ce dispositif de permanence estivale n'est pas une nouveauté. Dans le canton de Genève, Carouge a mis en place une crèche aérée d'été depuis 2015 pour répondre aux besoins des familles qui n'ont pas de solution de garde alternative. Ils en sont à la sixième édition, et tout cela fonctionne très bien. L'offre est destinée aux enfants qui fréquentent les structures d'accueil sur le territoire de la commune et la priorité est donnée aux familles dont les deux parents travaillent.

Les situations d'urgence sont prises en compte et l'encadrement est assuré par du personnel qualifié – de la direction aux éducateurs – qui s'engage sur une base volontaire. La Ville de Bienne a également mis en place une permanence estivale qui fonctionne à la satisfaction autant des employés que des usagers. Donc pourquoi ne pas essayer en Ville de Genève aussi? Cet amendement demande de mettre en place un projet pilote pour 100 enfants afin d'évaluer si le dispositif peut être pérennisé chez nous.

Au vu de l'importance de l'enjeu et pour toutes les familles qui n'ont pas de solution alternative durant la période estivale de fermeture des crèches, nous accepterons cet amendement et nous remercions le Conseil administratif de l'avoir pris à son compte à la suite de l'échec de l'opération en commission des finances.

M. Théo Keel (S). La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a étudié la motion M-1463; et c'est une source d'inspiration pour cet amendement proposant un projet pilote de permanence de crèche estivale. La commission s'est rendu compte en effet du réel besoin pour les familles de mettre en place une telle permanence. Convaincus, les commissaires ont adopté cette motion à l'unanimité.

Les parents qui travaillent peuvent rencontrer des difficultés à trouver des moyens de garde pour leurs enfants durant les semaines d'été. On peut se référer, comme évoqué auparavant, à l'expérience de la commune de Carouge qui a mis en place ce dispositif avec des retours très positifs, tant du côté des parents que des employés de la petite enfance. Ces permanences estivales des crèches de la Ville de Carouge ont rencontré un vrai succès en termes de fréquentation. Pratiquement toutes les places proposées étaient pleines et on a pu mettre en place des activités différentes que celles qui ont lieu durant l'année.

Le développement des structures de la petite enfance est une des priorités du Parti socialiste, aussi il se réjouit que le Parti démocrate-chrétien ait convergé avec lui sur ce point en proposant cet amendement. Le Parti socialiste le soutiendra mais demandera de la patience concernant la mise en place de ce projet pilote dans le cas où il ne pourrait voir le jour durant l'été 2022. (*Applaudissements.*)

M. Vincent Milliard (Ve). Le parti des Verts et des Vertes prend note de cette demande émanant du groupe démocrate-chrétien, que le Conseil administratif a reprise à son compte. Fallait-il faire cette demande par le biais d'un amendement budgétaire? La question se pose car on attend le rapport sur la motion M-1463 qui est en discussion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, si je ne me trompe pas. (*Remarque de M. de Kalbermatten.*) Qui a été votée et dont on attend le rapport, merci Alain...

Cependant, nous accueillons cette demande d'amendement avec une certaine bienveillance. Elle permettra à la magistrature en charge d'envisager peut-être un premier dispositif qui permettrait de répondre éventuellement à cette problématique soulignée par nos amis du Parti démocrate-chrétien. Nous voterons en faveur de cet amendement. (*Applaudissements.*)

M^{me} Audrey Schmid (EàG). Ensemble à gauche soutiendra aussi cet amendement car, on l'a dit, ce projet représente un besoin pour de nombreuses familles pour lesquelles c'est un vrai casse-tête aujourd'hui de couvrir quatre semaines de vacances estivales, comme c'est le cas dans de nombreuses crèches.

Nous vous remercions également de voter cet amendement. Nous souhaitons, par contre, qu'une attention particulière soit portée comme en Ville de Carouge au respect du principe de volontariat du personnel, de sorte que ce projet ne soit pas mis en place au détriment des conditions de travail du personnel de la petite enfance.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Le Parti libéral-radical a étudié avec beaucoup d'attention cette proposition de crèche d'été. Il l'a trouvée très bien, néanmoins il déplore encore une fois le dépôt, sans compensation, d'un amendement péjorant le budget de la Ville de Genève. C'est la raison pour laquelle nous n'allons pas accepter cette augmentation. Là nous péjorons le budget de la Ville de manière pérenne et c'est la seule et unique raison qui fait que nous n'allons pas l'accepter.

M. Didier Lyon (UDC). L'Union démocratique du centre avait accepté en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse la motion M-1463, car nous trouvons ce projet en faveur des parents intéressant. Cette expérience a, de plus, été mise en place avec succès dans certaines communes du canton comme en Ville de Carouge. La famille est une priorité pour l'Union démocratique du centre, c'est pourquoi nous accepterons également cet amendement. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). On a tout de même une spécificité dans ce parlement – il faut le dire... Ou on saucissonne les demandes de subventions, ou on parle de projet pilote...: «Ah, c'est juste pour essayer, on va faire un projet pilote.» Je vous rappelle que c'est quand même un projet pilote de presque un quart de million!

M. Alain de Kalbermatten (PDC). C'est 200 000 francs.

M^{me} Michèle Roulet. D'un quart de million...

M. Alain de Kalbermatten. Même pas un quart...

M^{me} Michèle Roulet. Oui enfin, presque un quart... (*Exclamation.*) Je regardais la feuille sur l'amendement précédent, alors j'avais juste un chiffre... (*Rires et exclamations.*) Mais peu importe parce que l'argument reste tout à fait valable.

Par ailleurs, cette demande d'ouverture de crèche pendant l'été est basée sur un présumé qui n'est pas tout à fait exact. On a entendu le Parti démocrate-chrétien dire que la plupart des crèches fermaient entre quatre et cinq semaines d'affilée en été. C'est vrai pour certaines crèches, mais il y a tout de même de nombreuses institutions qui restent ouvertes l'été, à la fois sur la rive droite et sur la rive gauche. On peut donc se le demander, est-il normal que des crèches soient à moitié vides parce que des enfants en vacances ne la fréquentent pas pendant des semaines? Les crèches pourraient peut-être dans ce cas-là recevoir des enfants inscrits dans d'autres crèches.

Ensuite, on dit que c'est un projet pilote... On a eu la même histoire avec les médiateurs de nuit. On a dit que c'était un projet pilote. Pendant plus d'une année on n'a pas très bien su ce qu'on allait en faire, on avait de la peine à déterminer la tâche qu'ils auraient, mais ensuite ce projet pilote est devenu pérenne. Donc dépenser un quart de million de francs pour faire un projet pilote de permanence de crèche d'été, ce n'est pas très raisonnable du point de vue budgétaire.

Qui plus est, je pense que le Parti libéral-radical aurait été assez favorable à cette demande s'il y avait vraiment eu un projet innovant, original, du style crèche dans la forêt pendant l'été. (*Rires.*) Oui, un projet pédagogique tout à fait innovant, ça existe. Je pense que si ce budget est accepté, il faudra vraiment un projet pédagogique. Comme je vous le disais, trouver des places libres pour des enfants, ce n'est pas très difficile, puisqu'il y a des crèches à moitié vides pendant l'été. (*Brouhaha.*) C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical n'a pas soutenu cet amendement.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Je vois que le Parti libéral-radical est le seul parti à s'opposer à cette augmentation de subvention, et j'invite M^{me} Roulet à mieux se renseigner sur les disponibilités des crèches durant l'été.

Cela dit, rappelez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, que le développement de l'accueil préscolaire en Ville de Genève est une priorité du Conseil administratif. Cette politique se concrétise dans le budget

2022 avec la création de nouvelles places, le renforcement du soutien pour les enfants à besoins spécifiques et la mise à niveau du Service de la petite enfance dont la dotation n'a que très peu évolué depuis de nombreuses années malgré l'augmentation des structures d'accueil.

En dépit des efforts importants du Conseil administratif, il manque encore près de 1000 places d'éducation préscolaire en Ville de Genève pour répondre aux besoins des familles, et c'est un minimum. Les ressources sont mobilisées sur ce point en particulier afin de permettre l'ouverture de nouvelles structures mais aussi pour rechercher de nouvelles opportunités de construction ou de location de locaux pour des places d'accueil. Le projet de permanence de crèche estivale en cours d'examen à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse s'inscrit précisément dans la volonté du Conseil administratif de répondre aux besoins des familles, et c'est bien normal, Mesdames et Messieurs. C'est pour cette raison-là que le Conseil administratif a décidé de soutenir et de reprendre à son compte l'amendement du Parti démocrate-chrétien.

J'aimerais vous dire encore ceci, et je vous invite, Madame Roulet, à m'écouter attentivement. La plupart des familles ont entre quatre et six semaines de vacances par année alors que les vacances scolaires durent plus de huit semaines. Les parents ont donc énormément de mal à s'organiser surtout s'ils ne bénéficient pas d'aide dans leur entourage familial. Les permanences de crèche estivales répondent parfaitement à ces besoins.

Il faut noter que cette nouvelle prestation de permanences de crèche estivales va s'inscrire dans un contexte de pénurie de personnel, alors que les normes de qualité en matière d'encadrement et de formation du personnel devront tout naturellement s'appliquer. Les discussions seront nécessaires avec les partenaires signataires de la CCT de la petite enfance, il y a donc encore un peu de travail pour cette mise en place.

La première étape consistera à sonder les parents pour identifier très clairement les besoins et à discuter avec les comités employeurs responsables de toutes les structures d'accueil qui seront intéressées à implémenter cette prestation. Il s'agira ensuite de s'assurer que le personnel formé soit en suffisance et de définir les critères de sélection des familles intéressées. Dans ce contexte, les premières permanences estivales devraient voir le jour d'ici à l'été 2023, mais sachez qu'au vu de l'enthousiasme de ce Conseil municipal le département fera l'impossible pour mettre en place cette nouvelle structure d'ici à l'été 2022, ainsi que vous le souhaitez.

Mis aux voix, l'amendement 10 est accepté par 62 oui contre 7 non (2 abstentions).

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.
Page 49, Service 5007, Service social,
politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

Le président. Nous en sommes à l'amendement 11 qui demande l'application du nouveau barème pour les prestations complémentaires AVS/AI, soit une augmentation de ligne de 400 000 francs. Je donne la parole à M. Théo Keel.

M. Théo Keel (S). Dans un contexte marqué par un renchérissement inexorable du coût de la vie qui a parfois donné lieu à l'explosion du prix de certains produits, la droite du Parlement fédéral n'a rien trouvé de mieux que de décider de couper pour près de 8 millions de francs dans les prestations complémentaires. Ces coupes entreront en vigueur tout prochainement. Face à cette situation de hausse du coût de la vie, associée aux coupes dans les prestations complémentaires au niveau fédéral, une augmentation des allocations personnalisées en faveur des personnes âgées ou bénéficiaires de l'assurance invalidité est nécessaire, car elle permettra aux plus fragiles d'entre nous de mieux faire face à cette période de crise.

M. Gazi Sahin (EàG). Mesdames et Messieurs, il y a trente ans, ce Conseil municipal avait décidé de voter des prestations complémentaires AVS/AI en faveur des personnes âgées qui vivaient avec des difficultés économiques croissantes, alors qu'on était en pleine application d'une politique néolibérale. C'est en partant de ce constat qu'on avait proposé cette prestation.

Trente ans après, ce montant n'a pratiquement pas été indexé. Trente ans après, la Ville de Genève est toujours aussi chère. C'est l'une des villes les plus riches mais aussi les plus chères au monde, et la précarité d'une partie en tout cas des personnes à la retraite et des personnes âgées est aujourd'hui une réalité sociale qu'on ne peut pas ne pas voir. De ce fait-là, il faut absolument indexer cette prestation. Ce sont quand même quelque 5000 personnes qui bénéficieront de cette aide. C'est dans ce sens-là qu'Ensemble à gauche vous invite à accepter cet amendement.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). La précarité des personnes âgées est réelle. Leur fragilité, leurs problèmes de santé et leurs difficultés à manger correctement les rendent vulnérables face à la vie quotidienne. Celles et ceux qui ont pourtant contribué à notre bien-être par la création d'un système social de

rémunération par l'AVS/AI se retrouvent fréquemment à demander de l'aide. Ils ont travaillé dur avec des conditions de travail plus difficiles que les nôtres, mais notre société a tendance à les oublier.

La précarité entraîne les personnes âgées dans une dépendance très importante pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. L'âge avancé, les troubles cognitifs, leur incapacité à faire les demandes auxquelles elles ont droit nous obligent à être attentifs à elles dans le respect et la bienveillance. Il est impératif d'atteindre ces personnes, de vérifier leur qualité de vie et de rendre leur parcours de vie quotidienne plus humain. C'est de la responsabilité des institutions que de pallier leur souffrance et leurs manquements. Ces prestations doivent être octroyées de manière automatique car, à un certain âge, ces personnes ne sont plus dans la capacité de faire des demandes.

Si l'Etat octroyait les prestations complémentaires à ceux qui en ont le droit de manière automatique, nous ne serions peut-être pas là à demander régulièrement des ajustements, car chacun recevrait ce à quoi il a droit. C'est pour ces raisons que le parti des Verts vous demande de soutenir l'application du nouveau barème pour les prestations complémentaires AVS-AI.

M. Didier Lyon (UDC). L'Union démocratique du centre acceptera également cet amendement parce que le soutien aux personnes âgées à faible revenu est vital en cette période. C'est une réalité sociale, un problème réel. Les frais de santé et d'alimentation de ces personnes sont plus importants que pour la majorité de la population. L'Union démocratique du centre vous invite à soutenir cet amendement.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Cela ne vous surprendra pas, le Parti libéral-radical n'acceptera pas cet amendement. (*Exclamations.*) Oui, je sais, vous êtes très déçus, je suis vraiment navrée. Vous vous en remettrez, j'en suis persuadée...

Le Parti libéral-radical ne votera pas cet amendement parce que, encore une fois, nous péjorons le budget de la Ville de Genève de manière durable, et cela, sans aucune rentrée supplémentaire. Nous vous l'avons déjà dit, nous allons vous le répéter parce que vous, vous avez cette manière de faire, alors il n'y a pas de raison que nous ne fassions pas la même chose.

Actuellement, nous avons une cinquième vague de Covid-19, les entreprises se retrouvent de nouveau en grande difficulté, ce qui fait que le budget estimatif va sûrement baisser, et bien baisser. Comme vous le savez, mon entreprise fait le marché de Carouge... Le Conseil fédéral a annoncé qu'à partir de lundi le télétravail sera obligatoire et que les enfants seront libérés de l'obligation d'aller

à l'école. Eh bien, entre le moment où je vous parlais ce matin et maintenant, il n'y avait plus personne à Carouge sur le marché, et ce n'est qu'un début. On ne sait pas combien de temps va durer cette situation. Il y a de la neige à la montagne, les gens s'en vont. Donc comment l'argent va-t-il entrer au niveau des impôts si les personnes ne sont plus là pour faire tourner l'économie?

Malgré tout ça, on veut encore péjorer notre budget de 400 000 francs. C'est pour une bonne cause, certes, mais encore une fois, trouvez-nous une compensation au lieu de péjorer ce budget! Nous trouvons vraiment très dommage que le Conseil administratif se repose sur l'oreiller de paresse qu'est la réforme fiscale et financement de l'AVS pour dépenser plus que ce qu'il devrait et endette nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits enfants.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M^{me} Richard a raison, c'est une pétition de principe, il aurait fallu le compenser. Cela étant, c'est vrai que la précarité augmente, alors nous allons accepter cet amendement parce que c'est nécessaire et que ça fait très longtemps que ces prestations n'ont pas été ajustées.

L'idéal aurait été de trouver l'économie correspondante car, comme je l'ai dit dans mon intervention préliminaire, ce ne sera pas toujours possible de faire toujours plus. Il faut que ce principe entre dans les principes de ce gouvernement et de ce Conseil municipal. Ce n'est pas toujours possible de faire toujours plus. Je pense qu'il faudra à l'avenir trouver des solutions dans les secteurs où c'est moins prioritaire ou peut-être par de nouvelles réallocations de ressources mais, dans tous les cas, il faudra pouvoir le compenser car ce ne sera pas toujours possible d'aller dans cette direction-là. Nous voterons cet amendement mais avec les remarques préliminaires que j'ai faites.

Mis aux voix, l'amendement 11 est accepté par 64 oui contre 10 non.

Département de la sécurité et des sports.

Page 16, Service 4001, Direction du département,

politique publique 02, Services généraux,

groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Le président. Nous en sommes à l'amendement 12 qui demande une augmentation de 80 000 francs de la ligne en faveur de projets d'animation de rue. Je donne la parole à M. Alain Miserez.

M. Alain Miserez (PDC). Je dois tout d'abord remercier le bureau du Conseil municipal pour son travail et notamment le fait d'avoir placé les drapeaux de la Confédération et du Canton d'une manière réglementaire. Merci beaucoup. C'est quelque chose de très fort, et ça me plaît. (*Rires.*)

J'en viens aux animations de rue... Après avoir déposé la motion M-1552 en 2020 pour proposer la création d'un poste de délégué à l'économie, motion qui a d'ailleurs été reprise dans un amendement au budget 2021, le Centre (*ndlr: appellation qui remplacera celle du Parti démocrate-chrétien dès janvier 2022*) manifeste à nouveau son soutien à l'économie locale en proposant un amendement au budget 2022.

Il n'a en effet échappé à personne que le commerce local a beaucoup souffert de la crise sanitaire. Après avoir créé un poste de délégué à l'économie dans le budget 2021, la délégation à l'économie du Conseil administratif de la Ville a lancé, sur proposition notamment du Parti démocrate-chrétien, l'opération des bons d'achat solidaires. Cette mesure a coûté 6 millions de francs à la Ville mais a permis d'injecter plus de 24 millions de francs auprès des 593 enseignes qui ont participé à l'opération.

Les commerçants sont demandeurs d'un centre-ville animé, surtout dans cette période compliquée. Pour certains même, le shopping doit être un moment festif et participatif qui fait vivre le centre-ville. Le département de M^{me} Barbey-Chappuis propose déjà beaucoup d'animations dans le centre-ville afin de contribuer à l'attractivité de la ville telles que les illuminations de Noël, le festival Geneva Lux ou le marché de Noël au Jardin anglais que je vous invite à visiter.

En pratique, cet amendement demande 80 000 francs. On ne s'intéresse pas à injecter des millions dans l'économie locale, mais cette somme permettra fondamentalement de proposer des animations pour lesquelles les commerçants sont demandeurs. C'est le premier point.

J'en viens à mon deuxième point... Les petits commerçants locaux souffrent du contexte de digitalisation croissante du commerce où de plus en plus de personnes font leurs achats sur Amazon, Galaxus et ainsi de suite. En proposant des animations au centre-ville à des périodes ciblées, les gens auront plus de plaisir à faire leurs achats dans notre Genève. (*Brouhaha.*)

Mon troisième argument, on l'a un peu lu aussi dans les débats autour de la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM), c'est le fait de rendre le centre-ville attractif afin de dissuader les Genevois d'aller faire leurs courses en France voisine. Je pense que c'est un bon point. Cette année également, en mai dernier, plusieurs enseignes du centre-ville ont célébré une fête pour les commerces centenaires de la cité. Je pense à Brachard, à Payot, à la Boucherie du Molard, au café du Centre, à Davidoff, Fleuriot, Favarger, etc. Tout cet écosystème commercial,

qui fait partie d'une des mamelles économiques de notre ville, comme dirait le Parti libéral-radical (*rires*), doit être préservé pour lutter contre le tourisme d'achat, contre le commerce en ligne mais surtout pour remettre de la vie en ville après autant de mois passés à la maison.

M. Valentin Dujoux (Ve). Je ne reprendrai pas tout ce qui a été annoncé précédemment, mais, effectivement, les commerces de notre ville font face à de nombreux défis. On a parlé de la crise du coronavirus, des achats transfrontaliers, des loyers qui sont importants ou des achats en ligne.

Cet amendement permet de renforcer ponctuellement nos espaces publics notamment commerciaux et leur attractivité dans certains lieux et à certaines époques. Cela peut apparaître comme un outil complémentaire, comme l'étaient l'an dernier les bons d'achat solidaires, mais les Vertes et les Verts étant en faveur d'espaces publics dynamiques, diversifiés et attractifs, ils soutiendront cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 12 est accepté par 70 oui contre 3 non (2 abstentions).

Le président. Nous en avons terminé avec la catégorie des amendements généraux du Conseil administratif. Nous passons maintenant aux amendements des conseillères et conseillers municipaux, département par département. Nous commençons par le département 1. Il s'agit des pages bleu clair 1 à 5 de la brochure. Les subventions monétaires sont, elles, aux pages violettes 31 à 33, et les gratuités ou subventions non monétaires, aux pages bleu foncé 53 à 55.

La présidente et le rapporteur de la commission des finances ne prennent pas la parole, les rapporteurs de minorité non plus... Etant donné que la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a également traité des questions liées au Service des espaces verts (SEVE) (*ndlr: ce service ayant été transféré dans le département 1*), je donne aussi la parole à la présidente et à la rapporteuse. Elles ne la prennent pas...

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 1, Service 1000, Direction du département,

politique publique 02, Services généraux,

groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Le président. L'amendement 13 émane du Parti libéral-radical et demande la suppression du nouveau poste de chargé-e des relations humaines et risques psychosociaux, soit une diminution de 146 096 francs. Je donne la parole à M^{me} Kraft-Babel.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Cet amendement est le premier d'une série du Parti libéral-radical qui visera en réalité à tâcher d'alléger les charges de la Ville concernant les postes de l'administration. Je n'irai pas jusqu'à dire que nous avons été surpris de voir qu'en période de vaches maigres et malgré cette période difficile et exceptionnelle cette municipalité se permettait d'alourdir le budget et d'engager de nouveaux fonctionnaires. Par contre, ce qui nous a un peu surpris, c'est que vous poursuiviez ce discours sur la décroissance. A vous entendre, tout doit décroître partout sur la terre sauf dans l'administration de la Ville de Genève. Ceci est une considération préliminaire.

Quant à l'amendement qui nous occupe maintenant, il concerne donc l'adjonction dans l'administration en général d'un poste qui gérerait les besoins psychosociaux des employés. J'avoue que c'est assez surprenant, car si nous analysons de manière totalement objective la condition de nos employés, on voit qu'ils ne sont pas trop à plaindre: une échelle de traitement favorable, des annuités à froid qui tombent chaque année sans plus-value pour les contribuables, une semaine de 39 heures contre 40 à 42 heures ailleurs, un treizième salaire progressif dès la première année, six semaines de vacances – je n'en ai jamais eu autant –, un régime d'allocations de maternité plus généreux que ce que prévoit le droit fédéral pour l'ensemble du personnel, un congé de paternité de quatre semaines, j'en passe et des meilleurs.

En fait c'est Byzance! Alors sur quoi ont-ils besoin d'être vraiment soutenus et aidés dans ces circonstances-là? Pour nous, il y a un malaise. Comment les employés les mieux servis de Suisse se retrouvent-ils à avoir autant de problèmes et à se sentir si malheureux?

Je me suis penchée sur un article de l'un des médias les plus courus de la ville qui a pointé du doigt les salariés de la municipalité de la Ville de Genève puisqu'ils sont, semble-t-il, plus souvent malades en moyenne que ceux des autres villes. Que faut-il comprendre par là? De deux choses l'une, ou ils ont

des problèmes personnels, étant donné leur situation matérielle tout de même passablement enviable et, à ce moment-là, cela ne nous concerne pas, ou la gestion n'est quelque part pas très bonne – l'article le disait. Si cette deuxième thèse était éventuellement vérifiée, cela veut dire que la mauvaise conduite en termes de relations humaines vient plutôt de la tête du département. Dans ce cas-là, il ne faut non pas traiter les employés mais les chefs du département.

On se demandait par exemple s'il était si difficile de se lever le matin pour venir travailler pour M. Gomez... Est-ce qu'il est si déprimant de venir travailler pour M^{me} Kitsos? Est-ce qu'il est si stressant de venir travailler pour M. Kanaan? Faut-il une psy pour supporter M^{me} Perler? Pour épauler M^{me} Barbey-Chappuis dans son incommensurable solitude de femme de droite face à un Conseil de gauche? (*Applaudissements.*)

Que nous dit-on? Il faut analyser tout ça. Eh bien, pour le Parti libéral-radical, c'est très simple. Analyser et comprendre ses employés, ou c'est la tâche d'un expert extérieur, ou c'est la tâche du chef, Mesdames et Messieurs. Et c'est une cheffe qui vous parle. C'est la tâche du Conseil administratif, du patron, de tout chef que d'analyser et de comprendre ses employés. Le chef d'orchestre ne peut pas seulement manier la baguette; il doit comprendre ses musiciens, il doit les entendre. La tâche du chef de chœur n'est pas seulement de donner des ordres, de dire ici «forte», ici «piano»... C'est de connaître la voix de ses choristes et c'est de les entendre. La tâche du patron dans une entreprise, c'est de comprendre les ouvriers, leur talent, leurs spécificités et de les mettre en valeur.

Dans tout métier de chef, il y a quelque chose d'essentiel, c'est d'avoir avant tout un minimum de discernement et de psychologie. Donc pour le Parti libéral-radical, mettre un psy auprès d'un chef n'est pas du tout rassurant, d'autant qu'on nous annonce qu'il en faudra non pas un, comme on nous le dit cette année, mais bientôt un par département. Cela veut dire que ces super fonctionnaires gâtés et choyés matériellement, quelque part ils sont malheureux partout, et vous vous imaginez qu'avec 33 postes de plus, ce sera 33 malheureux de plus dans notre administration. (*Rires.*) Pour le Parti libéral-radical, c'est absolument terrifiant.

S'il y a un problème, nous ne voulons bien évidemment pas le nier. Nous sommes par contre particulièrement perplexes quant à la solution, car, voyez-vous, si je puis me permettre modestement, le secret d'un bon chef, c'est de ne jamais déléguer le domaine des relations humaines. Ce qui est ciblé ici, c'est la relation psychologique entre les gens. Ansermet n'a jamais délégué sa relation avec les musiciens; il les rassemblait. Albert Schweitzer n'a jamais délégué; il mangeait le soir avec son personnel à Lambaréné (*ndlr: au Gabon*). L'abbé Pierre n'a jamais délégué, il écoutait ses compagnons.

Donc, Mesdames et Messieurs du Conseil administratif, occupez-vous du bien-être de vos employés. C'est votre travail, ne délégué pas, et au lieu de courir les

inaugurations, faire des photos pour Facebook, manger des petits-fours qui vous prend beaucoup trop de temps, soyez plus humains, un peu moins politiciens. Vous assainirez et le budget de la collectivité et l'ambiance dans vos départements. C'est le message que souhaite vous transmettre le Parti libéral-radical. C'est en payant de votre personne que le personnel retrouvera l'harmonie, pas en payant quelqu'un pour corriger les fausses notes. Moins de charges, plus d'harmonie, c'est notre souhait et c'est pourquoi nous refuserons ce poste. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, à ce stade notre budget est déficitaire de 23 131 343 francs. Je donne la parole à M^{me} Laurence Corpataux.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Monsieur le président. Pour information, j'interviens ici sur les amendements 13 à 17 du Parti libéral-radical qui concernent tous des demandes de suppressions de poste. Il nous semble d'ailleurs que les amendements 14 et 15 sont identiques vu qu'ils demandent la suppression du même poste. (*Remarque de M^{me} Rouillet. Rires.*) Non, je n'en supprimerai aucun.

Pour les Verts et les Vertes, s'attaquer aux postes, c'est s'attaquer à la qualité des prestations de la Ville de Genève et aussi aux conditions du travail du personnel municipal. Nous venons d'entendre le Parti libéral-radical parler des absences en Ville de Genève. Oui, elles sont élevées. Cela étant, la Ville de Genève a l'obligation légale de mettre en place des mesures de prévention des risques psychosociaux. La Ville de Genève ne peut donc pas ne pas le faire. La Ville de Genève a depuis trois ans un contrat avec l'Etat de Genève dans le cadre du Groupe de confiance par rapport aux risques psychosociaux, donc c'est le minimum légal demandé.

C'est vrai que plusieurs motions de la gauche ont demandé de développer des mesures en lien avec les risques psychosociaux. C'est déjà pour que les employés soient en bonne santé dans leur lieu de travail. C'est éviter certains risques. Un chargé aux relations humaines et aux risques psychosociaux est là aussi pour analyser où sont ces besoins, mettre en place certaines mesures puis ensuite en proposer une application spécifique dans les services concernés. Le but est de garder le personnel en santé, donc d'éviter des problèmes de santé, d'éviter des absences, d'éviter aussi des reports de charge de travail sur les autres collaborateurs et collaboratrices, et d'éviter aussi de devoir diminuer des prestations par manque de personnel.

Vous dites que ça va alourdir le budget... Moi, je le vois plutôt dans l'autre sens. Ça va éviter des coûts liés à des absences.

Une voix. C'est un gag?

Mme Laurence Corpataux. Non, ce n'est pas un gag du tout parce qu'il y a plein d'études qui démontrent les bienfaits de ces mesures. Et ce n'est pas parce qu'on a des bons statuts du personnel qu'il n'y a pas d'autres mesures à mettre en place à l'intérieur d'un service. C'est aussi pour ça que je vais parler des autres postes...

C'est vrai que tout ce qui est santé au travail, absences, report de la charge de travail et diminution des prestations, c'est lié également au fait de se sentir bien au travail et respecté par ses collègues et sa hiérarchie dans tous les sens du terme... sur la façon de faire des demandes, en termes de compétences ou de charge de travail. Pour le poste de chargé-e de projet diversité qui est lié à la politique de l'égalité en Ville de Genève au sein du personnel (*ndlr: dans l'amendement 17 qui sera traité dans le Mémorial 30*), c'est faire en sorte qu'il y ait de bonnes relations de travail et que ça se passe au mieux. Donc c'est important aussi par rapport à ce que j'ai dit auparavant, et c'est la même chose pour l'amendement 16 qui traite du poste de chargé-e de la mobilité.

Le chargé de la mobilité est là pour faciliter la mobilité du personnel entre les services. Il arrive souvent qu'un membre du personnel aimerait changer de poste, mais il faut lui donner les moyens, lui donner des formations, faire en sorte qu'il puisse répondre aux exigences du poste auquel il aimerait postuler. C'est faire aussi en sorte que la Ville de Genève soit efficiente. C'est vrai que les Verts ne comprennent pas cette demande de suppression de ce poste qui est là pour améliorer les conditions de travail et par là même améliorer l'efficacité du travail au sein de la Ville de Genève, car cela revient à diminuer à terme des charges en termes de suivi du personnel. Les Verts sont en faveur de garder tous les postes.

Mme Oriana Brücker (S). Le groupe socialiste est extrêmement étonné de voir arriver sur nos tables cette proposition en particulier du Parti libéral-radical. La création d'un nouveau poste de chargé-e des relations humaines et risques psychosociaux est très bienvenue. Elle arrive même un peu en retard... Nous savons tous et toutes que les relations humaines au travail sont loin d'être faciles et que, quand les interactions entre les individus commencent à devenir un peu difficiles et même malsaines, elles entraînent des risques psychosociaux, voire même des effets sur la santé des employés tels que des dépressions professionnelles, des maladies psychosomatiques, des troubles du sommeil, des pathologies de la santé physique comme des douleurs au dos. Et tout cela entraîne quoi? Des taux d'absentéisme, des congés pour cause de maladie...

Aujourd'hui, la moitié des rentes AI concernent en effet des souffrances psychiques. Les questions de santé psychique sont devenues des questions de santé publique. En engageant un chargé des relations humaines et des risques

psychosociaux, le Conseil administratif ne fait qu'assumer ses responsabilités d'employeur; il ne fait que de remplir son devoir de sollicitude vis-à-vis de la santé de ses employés, des fonctionnaires du service public de la Ville de Genève. Nous sommes donc très étonnés de voir ça, car le Conseil administratif, en mettant en place ce poste, ne fait qu'assumer son rôle d'employeur vis-à-vis de la santé de ses employés.

Nous allons évidemment nous opposer à cette proposition du Parti libéral-radical, comme nous allons nous opposer à toutes ses autres propositions qui consistent à supprimer des créations de postes qui sont nécessaires et qui concernent non seulement le bon fonctionnement de notre Ville mais aussi les prestations aux citoyens.*(Applaudissements.)*

M^{me} Audrey Schmid (EàG). Ensemble à gauche refusera également cet amendement qui coupe dans un poste nécessaire au regard de l'importance prise par les risques psychosociaux dans les relations de travail ces dernières années.

Mes préopinantes parlaient des coûts... Ces coûts ont été chiffrés. En 2010, le Secrétariat d'Etat à l'économie montrait que le stress au travail occasionnait un coût annuel de 2,4 milliards de francs du fait de l'absentéisme et de la baisse de production qu'il engendrait. On peut évidemment présumer sans risque qu'en onze ans ces chiffres ont encore augmenté.

Ces risques psychosociaux, on l'a dit, engendrent des répercussions non seulement sur les personnes concernées mais aussi sur le fonctionnement du service et les collègues, ainsi que des coûts importants tant pour l'employeur que pour l'ensemble de la société. Rogner sur des mécanismes de prévention, c'est donc complètement irresponsable, y compris, on l'a dit aussi, dans une logique d'économie puisqu'une économie à court terme va créer des coûts beaucoup plus importants à long terme. Nous vous invitons donc à refuser cette suppression de poste.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, écoutez, le Mouvement citoyens genevois va soutenir cet amendement et les suivants jusqu'au numéro 17. Vous créez de la hiérarchie supplémentaire! Chargé de relations humaines, assistant de direction, assistant de direction, chargé de mobilité... Chargé d'immobilité, oui! Et chargé de projet diversité.

C'est quand même le comble que la gauche renforce comme ça la hiérarchie, les postes de direction dans cette administration municipale qui devrait plutôt être transversale. Ce ne sont pas des personnes qui seront sur le terrain pour servir des prestations! Ces personnes vont soi-disant coordonner tous ces travaux... Rien

du tout! Rien du tout! Vous créez de la hiérarchie pour rien du tout. Ce n'est pas utile, je ne le pense pas. Il faut commencer par là et économiser sur ce type de postes. Ils n'existaient pas jusqu'à maintenant, je ne vois pas pourquoi il faudrait les créer aujourd'hui.

Nous voterons la suppression de tous ces postes, de l'amendement 13 à l'amendement 17. Ça fera des économies pour la Ville de Genève. Ça n'apportera rien du tout. Ce n'est pas ça qui diminuera l'absentéisme, ce n'est pas ça qui va mieux prendre en charge les risques psychosociaux, ce n'est pas ça qui va améliorer la mobilité du personnel et ce n'est pas le fait de voter ce poste de chargé de projet diversité... Quelle diversité d'abord? Ce n'est pas très clair.

En plus, quand on voit les montants, on a bien compris que ce sont des grands postes de direction avec des salaires assez astronomiques. Pensez plutôt à ceux qui sont sur le terrain et qui ont des difficultés! Tout à l'heure, vous nous parliez de ceux qui faisaient le nettoyage en Ville, dont les salaires sont misérables. Là-dessus je vous donne raison. Mais ces gens-là ne vont pas devenir des assistants de direction à la Ville de Genève à 150 000 francs par année! Ce n'est pas raisonnable, et je vous invite à accepter ces amendements.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je suis parfois un peu étonné d'entendre certaines leçons sur la gestion de conflit de la part du Parti libéral-radical. Au vu de l'année qu'il vient de passer, je pense qu'il aurait bien fait d'ouvrir au sein de son organisation un poste qui traite des risques psychosociaux. (*Applaudissements.*) D'autant plus qu'un conseiller municipal du Parti libéral-radical qui est absent depuis un certain temps avait mis en avant le taux d'absentéisme et ses risques en demandant au Conseil administratif d'en regarder les raisons, les conséquences et ce que l'on pouvait faire à ce niveau-là. C'est un souci qui n'est pas seulement présent au sein des administrations mais également au sein des entreprises. Cela concerne d'ailleurs aussi les autres postes dont nous parlons – j'aurai l'occasion d'y revenir.

Il est de la responsabilité de l'employeur de faire attention aux violences dans l'espace de travail. C'est de notre responsabilité à un moment donné de regarder les raisons de cet absentéisme et les mesures qui peuvent être mises en œuvre. Il y a tout un pan de mesures, les mesures contre le harcèlement, les mesures sur les conditions de travail... Cela étant, il ne sert à rien de venir ici dire que les employés sont de toute façon bien payés – voire trop payés – sans voir quelles responsabilités ont l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui travaillent en Ville de Genève.

Comme vous le savez, aujourd'hui il n'y a pas que des risques au sein de l'entreprise, on le voit. On voit une juridisation des relations de travail. Le service

public est continuellement mis sur la brèche dans un certain nombre d'articles, mais c'est parce que le service public fait preuve de transparence. Vous avez évidemment les mêmes soucis, les mêmes problématiques dans le secteur privé – celles et ceux qui y travaillent le savent –, simplement, vous n'avez pas forcément d'articles, pas forcément une grande publicité à cet égard.

Alors qu'est-ce que fait la Ville de Genève aujourd'hui? Il y a plusieurs degrés de prévention. Le premier degré, c'est de prévenir les facteurs de risques au sein de l'entreprise ou de l'administration et d'agir sur eux. Quels sont-ils et comment est-ce qu'on peut aider les cadres qui, il faut bien le dire, sont soumis à des demandes extrêmement fortes? Ces demandes viennent du public – ce qui est normal –, elles viennent de l'administration et elles viennent même des conseillères et des conseillers municipaux. Vous êtes bien contents en effet de pouvoir régulièrement faire appel à l'administration pour réparer l'ordinateur tombé en panne dans les cinq minutes, pour avoir des procès-verbaux, et même plus, pour avoir un certain nombre d'indications ou de contrôles. Nous sommes soumis à ce contrôle dans le secteur public; nous sommes évidemment soumis au contrôle d'autres entités, cela est tout à fait logique et cela crée parfois des conditions de travail un peu difficiles.

Il faut aider les cadres de notre administration qui ont besoin de ce type de mesures à un moment donné. Les cadres, c'est aussi un élément essentiel. Je ne vois pas pourquoi vous les opposez aux gens qui sont sur le terrain. Les aider à mener à bien ces différentes missions, c'est un élément fondamental, c'est pourquoi je suis assez surpris d'entendre le Parti libéral-radical tenir ce discours. Ce poste-là est d'ailleurs un poste transversal qui vient justement en aide à ceux qui sont sur le terrain. On sait aujourd'hui qu'il y a de l'absentéisme. Il faut essayer de comprendre comment on peut encore travailler, améliorer ces conditions de travail des gens du terrain. D'une part je n'opposerais pas le travail des cadres à celui des non-cadres, d'autre part et surtout, je ne viendrais pas donner de leçons de gestion de conflit quand on sait l'année qu'on vient de passer au sein de certaines organisations politiques.

Mis aux voix, l'amendement 13 est refusé par 44 non contre 30 oui.

*Département des finances, de l'environnement et du logement.
Page 1, Service 1000, Direction du département,
politique publique 02, Services généraux,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Le président. Nous en sommes à l'amendement 14 du Parti libéral-radical qui demande la suppression du nouveau poste d'assistant-e de direction, soit une diminution de 108 590 francs. Je donne la parole à M. Provini.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Monsieur le président. On aurait pu imaginer qu'après l'ouverture de trois nouveaux postes en 2020 le département ne souhaite pas en redemander trois nouveaux cette année. Ce ne sera malheureusement pas le cas. On repart sur trois postes supplémentaires, à l'heure où la priorité du Conseil administratif devrait être finalement le retour à l'équilibre et alors même que nous avons voté assez récemment 10 millions de francs pour moderniser les infrastructures informatiques de notre administration. On aurait pu souhaiter que ces outils permettent de réduire un peu les besoins en nouveaux postes en Ville de Genève, mais ce n'est pas le cas.

Le Conseil administratif choisit la facilité, avec chaque fois la création de nouveaux postes. On pourrait souhaiter un Etat peut-être plus agile qui soit capable, dans une période comme la nôtre, de demander aussi un peu plus d'efforts à ses collaborateurs et collaboratrices, comme le font actuellement toutes les entreprises, cette majorité d'entreprises qui souffrent de la situation liée à la pandémie. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

De quoi parle-t-on ici? On parle d'un poste d'assistant de direction dont la description est finalement assez brève dans la brochure du budget que nous avons reçue. Je peux vous la lire: ce poste est destiné à assurer les tâches de secrétariat de la direction et de la présidence du département, en constante augmentation. Quelles tâches? Pourquoi une telle augmentation? J'espère que j'aurai cette réponse de la part du magistrat tout à l'heure. Cela étant, de nouveau, sans avoir ces précisions et plus d'informations, vous comprendrez, Monsieur le magistrat, que nous ne pourrions accepter un tel poste.

On peut aussi imaginer que toute entreprise qui réaliserait des pertes telles que la Ville de Genève en réalise aujourd'hui ne se permettrait pas d'ouvrir autant de nouveaux postes. Elle en ouvrirait probablement zéro. Elle demanderait, comme toute entreprise, à ses employés de faire des efforts et se montrerait capable, comme ma collègue l'a démontré, d'accompagner ses collaborateurs, de leur faire comprendre la mesure de la situation et d'essayer de faire mieux avec

ce qu'on a plutôt que de toujours constamment choisir la facilité en ouvrant de nouveaux postes et en engageant les deniers de nos contribuables. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical vous propose de refuser la création de ce nouveau poste. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je ferai très court. Je réponds à la question qu'on m'a posée. J'avais, je crois, déjà eu l'occasion de le dire, les charges de la direction et du département ont nettement augmenté depuis un certain nombre d'années. A titre d'exemple, le nombre de notes CA (*ndlr: de points à l'ordre du jour des séances du Conseil administratif*) est passé de 147 en 2016 à 235.

Je tiens à rappeler aussi que, comme dans d'autres transferts, le transfert d'un service comme le SEVE dans mon département ne s'est pas fait en transférant les postes de direction en même temps. Cela explique aussi, étant donné le rôle que joue le SEVE, qui est beaucoup plus proactif que par le passé, que les tâches du département aient considérablement augmenté. Les demandes qui nous parviennent, à juste titre, créent aussi d'une façon générale de la pression au sein du département, des demandes qui proviennent, comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, Monsieur Provini, souvent de vos rangs. Des questions nous sont posées, cela nécessite souvent des recherches.

Je voulais rajouter pour terminer que ce ne sont pas des postes de cadres, mais des postes de secrétariat. Ce n'est pas un poste de direction, même s'il est rattaché à la direction. C'était pour vous répondre, Monsieur Provini. L'augmentation des tâches est considérable, en tout cas au sein de mon département.

Mis aux voix, l'amendement 14 est refusé par 42 non contre 33 oui.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

*Page 1, Service 1000, Direction du département,
politique publique 02, Services généraux,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Le président. Nous passons à l'amendement 15 du Parti libéral-radical qui demande la suppression du nouveau poste d'assistant-e de direction, soit une diminution de 108 590 francs. Je donne la parole à qui la demande... Madame Michèle Rouillet?

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Oui, puisque c'est un amendement du Parti libéral-radical. M^{me} Corpataux pensait précédemment que c'était les mêmes postes. Non, il ne s'agit pas des mêmes postes; ou alors il s'agit d'une stratégie de saucissonnage de la part du Conseil administratif pour mieux faire passer la pilule, puisqu'il s'agit quand même de deux fois 108 590 francs. D'ailleurs, la planification pour ce dernier poste fait état du fait que ce n'est pas le même calendrier dans le temps.

On se retrouve à nouveau dans la situation que j'avais dénoncée au début de cette séance. Une hausse de près de 23 millions de francs de recettes fiscales nous est annoncée en octobre/novembre. Waouh! Qu'est-ce que fait alors le Conseil administratif? Eh bien, il propose 11,7 nouveaux postes dont ce poste de direction au département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL).

Quand on pense qu'il y a déjà eu rien que pour M. Gomez un troisième poste puis un quatrième, si on compte le poste de délégué à l'économie, on ne voit pas pourquoi il y aurait encore besoin d'un poste d'assistant de direction. Rien que dans ce département, si on prend l'ensemble des nouveaux postes, y compris ceux qui ont été demandés en septembre dans le premier projet de budget, on a demandé 13,1 postes. Je crois qu'on mélange une fois encore la quantité et la qualité.

On entend M. Gomez plaider plus de hiérarchie pour lutter contre l'absentéisme... Je ne sais pas dans quel monde vous vivez, Monsieur le magistrat, parce qu'il me semble qu'une forte hiérarchie n'est pas toujours une garantie de bonne ambiance et d'un bon fonctionnement au sein d'une entreprise, d'un département ou d'un service. Beaucoup d'études montrent que plus on a de chefs, plus ce fonctionnement est source de dysfonctionnements. On supprime une forme d'enthousiasme ou d'autonomie pour les employés puisqu'on sait qu'il y aura plus de contrôle administratif et que ce n'est souvent pas pour améliorer les conditions de travail. Nous ne comprenons pas le lien qui est fait entre plus de hiérarchie et moins d'absentéisme, ou que ça améliorerait les conditions de travail... Mais peut-être que je ne fais pas partie de cette génération qui pense qu'il faut augmenter l'autorité pour pouvoir bien fonctionner.

Toujours est-il qu'on peut se demander pourquoi tant de postes sont demandés pour la direction. Je ne sais pas, je vous laisse peut-être réfléchir sur ces demandes, mais j'aimerais suggérer qu'il y a parfois beaucoup de petits copains à placer... On peut dès lors se demander si certains postes ne sont pas là pour des retours d'ascenseur, dirons-nous.

Cela dit, ce qui est différent par rapport au poste d'assistant de direction qu'a présenté M. Provini tout à l'heure, c'est que ce poste-ci a été demandé dans le nouveau projet de budget amendé en novembre et présenté à la séance du 9 novembre de la commission des finances. Or, comme l'a rappelé M. Schaller

dans son rapport de minorité, le projet de budget 2022 amendé en novembre a été transmis aux membres de la commission des finances par courrier électronique le 9 novembre à 17 h 26, et on l'étudiait à 17 h 30 si bien que nous étions un peu amenés à approuver ces nouveaux postes à l'aveugle.

Je me suis quand même mise en quête d'essayer de voir comment on qualifiait ce nouveau poste et ce qu'il pouvait amener – on est à la lettre C en page 9 du document intitulé *Projet de budget 2022 amendé* par le Conseil administratif et la Commission des finances. Je voulais voir l'explication qui en est donnée pour essayer de comprendre la nécessité absolue de ce nouveau poste. Je vous rappelle qu'en septembre on n'en avait pas besoin mais que, tout d'un coup, comme on a plus d'argent, on en a besoin pour fonctionner. Il est noté: création d'un poste supplémentaire d'assistant-e de direction au sein de la direction et de la présidence du département. Je ne sais pas si ce descriptif est très clair, en tout cas j'ai un peu de peine à comprendre – et je pense que le Parti libéral-radical aussi – le travail que devra faire ce nouvel assistant ou cette nouvelle assistante au sein du DFEL.

Encore une fois et pour conclure, on voit après cette belle embellie, cette manne de 23 millions de francs tombée du ciel que les départements ne peuvent tout d'un coup plus fonctionner et c'est pourquoi il faut s'empresseur de dépenser cette manne financière en créant de nouveaux postes. Le Conseil administratif est formé de quatre élus de gauche et pratique une politique de gauche, en quoi consiste-t-elle? Eh bien, à déposer des amendements pour des dépenses supplémentaires car c'est le seul leitmotiv de l'Alternative.

On peut remarquer que presque toutes ces augmentations sont destinées à de l'ouverture de postes de direction. Ce ne sont donc pas vraiment des prestations à la population mais plutôt des prestations pour ceux ou celles qui doivent en délivrer. Ces nouveaux postes permettent à chaque conseiller administratif de faire grossir son département, ou par envie de régner sur un dicastère plus important ou pour se décharger du travail sur des directeurs, directrices, adjointes, adjoints, assistants, assistantes, collaborateurs ou collaboratrices. En tout cas il n'est pas raisonnable, lorsqu'on sait les charges de plus en plus lourdes dans ce budget, de vouloir sans arrêt créer de nouveaux postes, c'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical vous invite à refuser l'ouverture de ce nouveau poste.

M. Maxime Provini (PLR). Très brièvement... Etant donné que M. le magistrat va nous répondre aussi sur ce deuxième poste, je l'imagine, j'aimerais juste comprendre ce qui a changé. Le premier poste vise à assurer l'augmentation constante des tâches de secrétariat. Est-ce qu'il y a eu un accroissement soudain de la charge de travail entre septembre et novembre qui a vraiment nécessité qu'on rajoute un deuxième poste au budget, à la suite des réévaluations fiscales? Merci d'avance pour votre réponse.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je crois que vous n'êtes pas à la commission des finances, Monsieur le conseiller municipal, mais je l'ai dit en début de séance, la plupart de ces postes, en tout cas le premier, ont déjà été compensés et sont aujourd'hui occupés par des auxiliaires. Cela veut dire que nous ne pouvons pas faire face aux urgences parce que ces postes sont occupés par des auxiliaires. Le contrat d'auxiliaire arrive à un moment donné à terme et il faut soit régulariser la personne, soit confirmer ce poste parce que le besoin est là. J'ai répondu à votre questionnement, mais je vous recommande la prochaine fois de consulter vos commissaires aux finances car cette explication avait déjà été donnée au mois de septembre.

Mis aux voix, l'amendement 15 est refusé par 42 non contre 31 oui.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 3, Service 1300, Direction des ressources humaines,

politique publique 02, Services généraux,

groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Le président. Nous passons à l'amendement 16 du Parti libéral-radical qui demande la suppression du nouveau poste de chargé-e de la mobilité, soit une diminution de 146 096 francs. Je donne la parole à qui la demande... Monsieur Pierre de Bocard...

M. Pierre de Bocard (PLR). Merci, Monsieur le président. Ce point parle de la suppression du nouveau poste de chargé-e de la mobilité. Dans le descriptif, c'est marqué: «Création d'un poste de chargé-e de la mobilité destiné à développer la mobilité des employé-e-s.» On se demande ce que cela veut dire, chargé-e de la mobilité... On voit que c'est un Vert qui demande ce poste, que ça parle de «développer la mobilité des employés»; on se dit qu'on parle de vélos... Qu'est-ce qu'ils veulent? Est-ce qu'on emploierait une personne pour devenir conseiller en achat de vélos? Ou peut-être qu'elle conseillerait un employé en lui demandant s'il préfère un vélo à pédalage naturel, à pédalage électrique... Peut-être un tandem pour un co-cycliste ou un copartage de vélo? On a un peu de mal à comprendre ce que cette description veut dire, mais étant donné que ça vient des Verts, on se dit que ça peut aller dans ce sens-là.

Le descriptif parle encore de «renforcer leur employabilité»... Là, je me dis, mais comment ça? Il s'agit peut-être de renforcer le système immunitaire en poussant les employés à pédaler ou à prendre de la vitamine B – B1, B2, B6.

Je me dis qu'ils vont vraiment dans ce sens, que c'est vraiment bien d'engager un chargé de mobilité qui irait dans ce sens. On continue, vous allez voir... «à valoriser la diversité des parcours et des profils»... Là, vous vous dites que c'est le Tour de France, c'est fantastique! Ils vont faire une *map* de la ville de Genève; vous aurez par exemple un col de première catégorie ou hors catégorie, peut-être la rampe de la Treille... On se dit que c'est incroyable au niveau des Verts de prendre un chargé de mobilité qui irait dans ce sens.

Mais non, que nenni! On voit que c'est une personne qui serait embauchée pour être un valorisateur de compétences, Mesdames et Messieurs. Si notre amendement ne passait pas, j'invite donc toute personne qui le voudrait et qui en aurait les capacités à déposer son CV chez M. Alfonso Gomez. Ce serait pour un poste à 150 000 francs l'année. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Non, il ne s'agit bien entendu pas de la mobilité à vélo. Ça, c'est clair, c'est une mobilité active. On peut être sarcastique, mais c'est quand même un sujet assez sérieux – cela a été explicité à plusieurs reprises au sein de diverses commissions. C'est un sujet sérieux parce qu'au sein de la Ville de Genève nous avons un statut particulier et que, à un moment donné, nous cherchons aussi des moyens de réadaptation.

Si vous connaissez quelqu'un qui remplit tout à fait ce profil, je vous invite effectivement à nous l'envoyer – je l'apprécierais grandement. Ce sont des profils assez pointus, assez difficiles, Monsieur de Boccard. Effectivement, si l'un ou l'autre d'entre vous a les capacités, je ne peux qu'aller dans votre sens et de l'encourager à postuler.

Il s'agit souvent d'accompagner des gens qui sont en situation difficile, voire même sur de la mobilité non seulement à l'interne mais aussi à l'externe. Ce sont des choses que vous nous avez demandées. Il s'agit de voir par exemple si le cahier des charges est correctement rempli ou comment on peut aider à un moment donné pour trouver des solutions dans un parcours qui peut parfois être chaotique. Tel est l'objectif. Je crois que c'est un objectif tout à fait louable. (*M. de Boccard redemande la parole.*) Il ne va pas réintervenir? Sinon on n'en finit jamais! C'est un objectif tout à fait louable. Vous l'avez traité de manière sarcastique, Monsieur le conseiller municipal, or, c'est un sujet grave sur lequel le Conseil administratif souhaite effectivement mettre l'accent au sein de son administration et de son entreprise.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif. M. de Boccard a redemandé la parole.

M. Pierre de Boccard (PLR). Oui, rapidement, Monsieur le président... Je l'ai fait sur le ton de la blague, mais c'est vrai qu'on a depuis des années une problématique. Chaque conseiller administratif travaille en silo et ça continue d'année en année. On essaie d'embaucher quelqu'un pour essayer de régler un peu tous ces problèmes, mais après chaque conseiller administratif veut avoir 400 000 francs pour lui ou 20 000 francs par-ci par-là et on en oublie que vous devriez plus discuter entre vous pour régler ces problèmes, car ces problèmes sont créés par le fait que les conseillers administratifs ne discutent pas entre eux.

Mis aux voix, l'amendement 16 est refusé par 43 non contre 32 oui.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance et je vous donne rendez-vous à 16 h 30.

Séance levée à 16 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4756
2. Communications du Conseil administratif	4756
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4756
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2022 (PR-1470 A/B/C/D). Suite du deuxième débat	4757
5. Propositions des conseillers municipaux	4795
6. Interpellations	4795
7. Questions écrites	4795

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci